

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 29 avril 2014**

Le mardi 29 avril 2014, à 19h30, le conseil municipal, convoqué le 23 avril 2014, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire.

Étaient présents : 17 membres : Frédéric CAUL-FUTY, Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Etienne BONNAZ, Nathalie BRUNET, Marc GUFFOND, Christelle PEZET, Corinne PANISSET, Thierry APPERTET, Rémy BIZZOCCHI, Emilie MICARD, Nelly GALLET DE SANTERRE, Aurore BENTKOWSKI, Jérôme LAFRASSE, Jacques MARTINELLI, Marie-Cécile AGUILANIU, Karen BURGER.

Absents excusés : 2 membres : Stéphane DUQUENNE (procuration à Frédéric CAUL-FUTY) et Julien FOURGEAUD (procuration à Karen BURGER).

Secrétaire de séance : Rémy BIZZOCCHI.

N°2014-15a

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – Budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Jacques MARTINELLI, ancien maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés		24433,08	98196,56		73763,48	
Opérat.de l'exerc.	1568995,19	1680971,43	658450,55	745060,85	2227445,74	2426032,28
TOTAL	1568995,19	1705404,51	756647,11	745060,85	2301209,22	2426032,28
Résult.de clôture		136409,32	11586,26			124823,06
Restes à réaliser			29525,37		29525,37	
Total cumulé		136409,32	41111,63		29525,37	124823,06
RESULT. DEFIN.		136409,32	41111,63			95297,69

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 3 voix pour et 15 abstentions (M. Jacques MARTINELLI n'a pas pris part au vote).

N°2014-15b

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013**Service de l'Eau**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 du service de l'Eau dressé par M. Jacques MARTINELLI, ancien maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés		106426,27		21142,19		127568,46
Opérat.de l'exercice	152523,78	114654,59	94357,79	170444,91	246881,57	285099,50
TOTAL	152523,78	221080,86	94357,79	191587,10	246881,57	412667,96
Résult.de clôture		68557,08		97229,31		165786,39
Restes à réaliser			20932,04		20932,04	
Total cumulé		68557,08	20932,04	97229,31	20932,04	165786,39
RESULT. DEFIN.		68557,08		76297,27		144854,35

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 3 voix pour et 15 abstentions (M. Jacques MARTINELLI n'a pas pris part au vote).

N°2014-15c

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric CAUL-FUTY, maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. Jacques MARTINELLI, ancien maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.	Dépenses ou déficit	Recettes ou excéd.
Résultats reportés			41819,50		41819,50	
Opérat.de l'exerc.	299033,18	367740,57	200091,04	148057,46	499124,22	515798,03
TOTAL	299033,18	367740,57	241910,54	148057,46	540943,72	515798,03
Résult.de clôture		68707,39	93853,08		25145,69	
Restes à réaliser						
Total cumulé		68707,39	93853,08		25145,69	
RESULT. DEFIN.		68707,39	93853,08		25145,69	

- constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie , aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- vote les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus par 3 voix pour et 15 abstentions (M. Jacques MARTINELLI n'a pas pris part au vote).

N°2014-16a

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 Budget principal

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2013 qui font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	1.680.971,43
- dépenses de l'exercice :	1.568.995,19
- résultat de l'exercice :	111.976,24 (excédent)
- résultat antérieur reporté :	24.433,08 (excédent)
- résultat de fonctionnement cumulé :	136.409,32 (excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	745.060,85
- dépenses de l'exercice :	658.450,55
- solde d'exécution de l'exercice :	86.610,30 (excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté :	98.196,56 (déficit)
- solde d'exécution cumulé :	11.586,26 (déficit)

RESTES A REALISER :

- recettes d'investissement :	0
- dépenses d'investissement :	29.525,37
- différence :	29.525 ,37

Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

11.586,26 + 29.525,37 = 41.111,63

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2014 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 sur le budget principal 2014, soit la somme de **136.409,32 €** (excédent de la section de fonctionnement), de la manière suivante :

- article 1068 (recette d'investissement) :	41.111,63
- article 002 (recette de fonctionnement) :	95.297,69

N°2014.16b

REPORT DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013

Budget de l'EAU

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2013 qui font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	114.654,59
- dépenses de l'exercice :	152.523,78
- résultat de l'exercice :	- 37.869,19
- résultat antérieur reporté :	106.426,27
- résultat de fonctionnement cumulé :	68.557,08 (excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	170.444,91
- dépenses de l'exercice :	94.357,79
- solde d'exécution de l'exercice :	76.087,12 (excédent)
- solde d'exécution antérieur reporté :	21.142,19 (excédent)
- solde d'exécution cumulé :	97.229,31 (excédent)

RESTES A REALISER :

- recettes d'investissement :	0
- dépenses d'investissement :	20.932,04
- différence :	20.932,04

Besoin de financement de la section d'investissement :

0

REPORT DES RESULTATS AU BUDGET EAU 2014 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les résultats excédentaires de l'exercice 2013 sur le budget 2014 du service de l'EAU, soit la somme de **165.786,39 €**, de la manière suivante :

- article 002 (recette de fonctionnement) : **68.557,08 €**
- article 001 (recette d'investissement) : **97.229,31 €**

N°2014.16c

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 Budget DES REMONTEES MECANIQUES

Le conseil municipal arrête les comptes de l'exercice 2013 qui font apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- recettes de l'exercice :	367.740,57
- dépenses de l'exercice :	299.033,18
- résultat de l'exercice :	68.707,39
- résultat antérieur reporté :	0
- résultat de fonctionnement cumulé :	68.707,39 (excédent)

SECTION D'INVESTISSEMENT:

- recettes de l'exercice :	148.057,46
- dépenses de l'exercice :	200.091,04
- solde d'exécution de l'exercice :	52.033,58 (déficit)
- solde d'exécution antérieur reporté :	41.819,50 (déficit)
- solde d'exécution cumulé :	93.853,08 (déficit)

RESTES A REALISER : 0

Besoin de financement de la section d'investissement :

(solde d'exécution cumulé + restes à réaliser)

93.853,08 € + 0 = **93.853,08 €**

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2013 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget principal 2014, soit la somme de **68.707,39 €**, de la manière suivante :

- article 1068 (excéd. de fonct. capitalisé) : **68.707,39 €**

N°2014-17a

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2014 :

Le budget principal de l'année 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1.729.857€ en section de fonctionnement et à 775.074 € en section d'investissement, soit un total de 2.504.931 €. Il est adopté à l'unanimité.

N°2014-17b

VOTE DU BUDGET 2014 DU SERVICE DE L'EAU

Le budget du service de l'Eau s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 171.557 € pour la section de fonctionnement et à 452.986 € pour la section d'investissement, soit un total de 625.543 €. Il est adopté à l'unanimité.

N°2014-17c

VOTE DU BUDGET 2014 DU SERVICE DES REMONTEES MECANIQUES :

Le budget 2014 du service des Remontées Mécaniques s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 444.200 € pour la section de fonctionnement et à 198.708 € pour la section d'investissement, soit un total de 642.908 €. Il est adopté à l'unanimité.

N°2014-18

TAUX D'IMPOSITION 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation :	19,30
- Taxe foncière (bâti) :	12,87
- Taxe foncière (non bâti) :	83,88

Ces taux sont identiques à ceux de 2013.

N°2014.19

SUBVENTION (acompte) à l'association « L'Echo du Lac bénit »

Monsieur le maire expose qu'il serait urgent de verser une subvention de 6000 € à l'association « L'écho du Lac Bénit ». Cette subvention serait un acompte sur celle qui sera attribuée lors du vote des subventions aux associations, dans le cadre de l'article 6574 du budget principal 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de verser cette subvention de 6000 € à « L'Echo du Lac Bénit ».
- précise que cet acompte sera déduit de la subvention qui sera accordée ultérieurement à ladite association dans le cadre du budget 2014.

N°2014-20

Subvention communale au budget 2014 du service des Remontées Mécaniques

Monsieur le maire expose qu'une somme de 210.345 € est inscrite au budget principal 2014 de la commune pour financer le budget du service des remontées mécaniques.

Cette somme pourrait être débitée à l'article 657364 du budget principal de la commune selon les besoins du service des remontées mécaniques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition par 18 voix pour et une abstention.

N°2014.21

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2013

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes du budget général,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
Déclare que le compte de gestion dressé par le receveur municipal pour l'exercice 2013, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N°2014.22

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de créer une commission d'appel d'offres. Cette commission, pour les communes de moins de 3500 habitants, est composée du maire, de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants issus du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers municipaux suivants :

- Membres titulaires : Chantal CHAPON, Christian SCHEVENEMENT, Karen BURGER.
- Membres suppléants : Aurore BENTKOWSKI, Jérôme LAFRASSE, Julien FOURGEAUD.

N°2014.23

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Membres élus du conseil d'administration

Monsieur le maire expose que le CCAS est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence de gestion. Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS. Le maire en est le président de droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe le nombre de membres à 8, dont 4 élus au sein du conseil municipal et 4 membres nommés par le maire parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les 4 membres désignés par le conseil municipal sont : Etienne BONNAZ, Christelle PEZET, Rémy BIZZOCCHI, Nelly GALLET DE SANTERRE.

N°2014.24

SMDEA : représentant de la commune

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de désigner un représentant de la commune de Mont-Saxonnex auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement (SMDEA).

Cet organisme, auquel la commune adhère, a été créé par le Conseil Général. Il associe les élus de l'assemblée départementale et ceux des collectivités rurales pour apporter un appui financier dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne monsieur Frédéric CAUL-FUTY, maire, pour représenter la commune auprès du SMDEA.

N°2014.25

MARCHE PUBLIC : VOIRIE 2014

Monsieur le maire indique qu'une consultation d'entreprises a été lancée le 4 avril 2014 pour la réalisation de travaux sur la voirie routière et les réseaux pendant l'année 2014. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée, à bons de commande.

Seule l'entreprise COLAS a répondu à l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- attribue le marché à l'entreprise COLAS.
- précise que le montant maximum du marché est de 90.000 € HT pour l'année 2014.

DIVERS :

Projet de micro centrale hydroélectrique à Thuet (commune de Bonneville) sur le torrent du Bronze :

Monsieur le maire évoque ce projet public initié par la ville de Bonneville et porté sous maîtrise d'ouvrage de la régie électrique de Bonneville.

Jusqu'en 2013, le classement du cours d'eau du Bronze en "rivière réservée" ne permettait pas d'étudier un projet de petite centrale hydroélectrique sur ce torrent. Aujourd'hui l'étude de ce projet est rendu possible suite au déclassement du cours d'eau du Bronze intervenu courant 2013. Le projet consisterait à réaliser une prise d'eau en aval de la cascade du Dard et à construire une conduite pour rejoindre une centrale qui serait située à Thuet sur le territoire de la commune de Bonneville.

Monsieur le maire demande l'accord de principe du conseil municipal pour participer aux études de ce projet : il est donné à l'unanimité.